

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

DECRET N° 97-463 DU 29 SEPTEMBRE 1997

**Portant Nomination à titre exceptionnel, militaire et étranger dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur Becker KLAUS-HENNING**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du relevé des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 18 Juin 1997 ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** Est nommé à titre exceptionnel, militaire et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang à partir du 12 Septembre 1997 le Lieutenant-Colonel Becker KLAUS-HENNING, Assistant Technique

Allemand, en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a personnellement joué dans le renforcement des liens de Coopération Militaire entre la République Fédérale d'Allemagne et la République du Bénin.

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou le 29 SEPTEMBRE 1997

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
 National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - GCONB 40 - - SGG 4 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.